

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉSEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTEA7/P&B/29
17 mai 1954

ORIGINAL : ANGLAIS

MODIFICATIONS APORTEES AU PROGRAMME A EXECUTER
DANS LES PAYS EN 1955 (Budget ordinaire)

A la demande de la Commission du Programme et du Budget, certains renseignements concernant les projets qui débordent le cadre d'un exercice ont été réunis, compte tenu des modifications apportées au programme à exécuter dans les pays en 1954, et sont présentés dans l'Annexe ci-jointe, établie à la date de la Septième Assemblée Mondiale de la Santé. La situation qui se présentera alors peut être résumée comme suit :

Crédits figurant dans les <u>Actes officiels No 50</u> pour tous les projets à exécuter dans les pays, y compris les bourses d'études individuelles	\$ 3 810 172
Crédits pour les projets appelés à se continuer (conformément à l'Annexe ci-jointe)	\$ 2 695 682
	<hr/>
	\$ 1 114 490
Nouvelle réduction exigée en vertu du plafond qui a été fixé pour le budget	\$ 800 600
	<hr/>
Montant disponible pour les nouveaux projets, y compris les bourses d'études individuelles	\$ 313 890
	<hr/> <hr/>

